



COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DE **TENNIS DE TABLE**
DU HAUT-RHIN

ANNUAIRE
2023-2024



SOMMAIRE DE L'ANNUAIRE 2023-2024

- A) Composition des commissions et répartition des fonctions (CRTT et CDTT du Haut-Rhin)
- B) Consignes administratives et sportives
- C) Calendrier administratif et sportif 2020-2021
- D) Montées et descentes championnat par équipes
- E) Epreuves de coupes
- F) Compétitions individuelles
- G) Attribution des titres départementaux et régionaux
- H) Tournois organisés par les associations
- I) Droits d'engagement, cautionnement, droits d'appel, indemnités et amendes
- J) Rappel réglementation des doubles licenciés
- K) Modifications d'articles du règlement technique

A : COMPOSITION DES COMMISSIONS & REPARTITION DES FONCTIONS (CRTT – CDTT68)

1) I : Organigramme de la Commission Régionale GE FSCF de Tennis de Table

Président	Michel ENGEL
Vice-Président	Roland DEMESSE
	Elodie WEY
Secrétaire	Michel ENGEL

Composition du Bureau : Michel ENGEL

Roland DEMESSE - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Dominique HUNCKLER – Elodie WEY

Commission « Compétitions nationales » :

Jacky HUTTARD – Elodie WEY - Dominique HUNCKLER – Michel ENGEL

Commission « Règlement / Arbitrage / Litiges » : Georges BLANKAERT

Jacky HUTTARD - Robert BETTINGER - Bernard KUHN - Roland DEMESSE
Dominique HUNCKLER

Commission « Développement Activité & Jeunes »: Michel ENGEL

Jean-Marie WINTZ - Jean-Marc SCHNEIDER - Jacky HUTTARD - Claude FLECK

La correspondance concernant la commission régionale est à transmettre à
M. Michel ENGEL – engel.michel@free.fr

II COMMISSION DEPARTEMENTALE 68

1. Liste des membres :

AUBIN Serge	8, rue des Vergers	68116 GUEWENHEIM	03.89.82.57.02 (D) 06.83.08.86.09 (P)	aubin2@orange.fr
BETTINGER Robert	29, rue des Trois Epis	68040 INGERSHEIM	03.89.27.45.11 (D)	robert.bettinger68@gmail.com
BITARD Christophe	10, rue du Charme	68740 HIRTZFELDEN	03.89.81.28.08 (D) 06.23.21.13.23 (P)	bitard.family@wanadoo.fr
BOFFY Eric	3, route de Mulhouse	68290 MASEVAUX	03.89.38.94.57 (D) 06.07.50.43.88 (P)	eboffyping@aol.com
GSTALTER Christian	25, rue des Fontaines	68500 ISSENHEIM	03.89.74.34.07 (D) 06.25.84.41.82 (P)	christian.gstalter@wanadoo.fr
HAEFFLINGER Charles	5, rue des Rochers	68540 BOLLWILLER	03.89.48.24.52 (D)	charlyping@sfr.fr
KUHN Bernard	20, rue de l'Ardèche	68270 WITTENHEIM	06.65.10.49.43 (P)	kuhn.bernard.ping@gmail.com
LUCIANI Ivo	20, rue du Château d'eau	68680 KEMBS	03.67.94.94.15 (D) 07.50.15.10.52 (P)	lucianivo178@gmail.com
MEYER Monique	14, rue de Jebsheim	68150 OSTHEIM	03.89.47.62.86 (D) 06.85.16.86.66 (P)	mmeyer1402@orange.fr
MINOUX Magali	12, rue des Laboureurs	68000 COLMAR	06.84.33.30.11	minoux.m@hotmail.fr
REINHART Maxime	137, rue des Vosges	68127 OBERENTZEN	06.12.28.26.12 (P)	reinhardt.maxime@gmail.com
SCHAFFHAUSER Daniel	49, rue Vauban	68500 BERGHOLTZ	07.87.73.97.59 (P)	schaffhauser.daniel@wanadoo.fr
WEY Elodie	14, rue des Blés	67600 EBERSHEIM	06.40.58.62.86 (P)	elodiewey@yahoo.fr

2 Répartition des fonctions:

Président:	KUHN Bernard
Président délégué	BETTINGER Robert
Secrétaire:	HAEFFLINGER Charles
Trésorier:	MEYER Monique
Responsable technique:	BETTINGER Robert
Responsable du championnat des Jeunes.....	MEYER Monique
Responsables des épreuves de coupe:	SCHAFFHAUSER Daniel
Responsable du classement individuel et de l'informatique :	BITARD Christophe
Responsable du matériel:	MEYER Monique
Responsable des compétitions par équipes	KUHN Bernard
Responsable des rencontres de barrage:	le Bureau
Homologation des tournois:	KUHN Bernard
Relations avec la CNTT de la FSCF:	BETTINGER Robert
Responsable de la Presse:	SCHAFFHAUSER Daniel

Adresse des sites WEB:

<http://www.agr-tt.fr>
<http://www.grandest.fscf.asso.fr>

3. Membres du Bureau:

BETTINGER Robert - HAEFFLINGER Charles - MEYER Monique - KUHN Bernard

4. Membres de la Commission des Individuels:

BETTINGER Robert –HAEFFLINGER Charles - KUHN Bernard - LUCIANI Ivo - MEYER Monique
MINOUX Magali - REINHART Maxime – WEY Elodie

5. Membres de la Commission des Litiges:

AUBIN Serge - BETTINGER Robert - BOFFY Eric - SCHAFFHAUSER Daniel – WEY Elodie.
Porte parole : Daniel SCHAFFHUSER

6. Membres d'honneur de la CDTT du Haut-Rhin:

FIMBEL Jean-Paul - GUERIN Yves - MALIESKY Claude – NAST J-Claude - OTTENWELTER Marius

III SECRETARIAT:

La correspondance courante est à transmettre au président de la CDTT ou au responsable concerné (voir ci-dessus). Toute correspondance concernant les affiliations, les licences et les commandes de matériel est à adresser au secrétariat général de l'

Comité Régional FSCF Grand Est
27, rue des Juifs - 67081 STRASBOURG
Tél. 03.88.21.29.82
knapp.cr.grandest@fscf.asso.fr

Disponible pour tout renseignement

En respectant ces instructions, vous faciliterez grandement la tâche des différents responsables.

B: CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

1. Catégories d'âge (masculins et féminines)

Vétérans	:	nés en 1984 et avant
Seniors	:	nés en 2004 et avant
Juniors	:	nés en 2005 et 2006
Cadets - Cadettes	:	nés en 2007 et 2008
Minimes (G et F)	:	nés en 2009 et 2010
Benjamins et Benjamines	:	nés en 2011 et 2012
Poussins et Poussines	:	nés en 2013 et après

2. Homologation des licences

TARIFS DES LICENCES	
Compétition	28 €
Dirigeant	23,20 €
Détente Loisir (ne permet pas de jouer en compétition)	16,70 €

Aucune licence ne pourra être validée si l'association n'a pas renouvelé son affiliation, transmis l'attestation d'assurance sous le logiciel ADAGIO et régularisé sa situation financière.

3. Blocs de feuilles de match :

Pour toutes les rencontres officielles, seules les feuilles de match en vente au secrétariat de l'A.G.R. sont à utiliser. Si vous passez commande, prière de le faire par mail sur cr.grandest@fscf.asso.fr ou par téléphone au 03 88 21 29 82. Les blocs sont vendus à raison de 25 € l'unité (50 feuillets) et ils peuvent être utilisés pour le championnat et pour les coupes.

4. Trésorerie de la CDTT du Haut-Rhin :

Tout paiement concernant la CDTT (droits d'engagement ou amendes après réception du relevé) doit être effectué exclusivement au trésorier de la CDTT du Haut-Rhin:

Mme Monique MEYER – 14, rue de Jepsheim – 68150 OSTHEIM

Nous vous rappelons que tout paiement par chèque bancaire doit être effectué à l'ordre de:

AGR Commission Départementale

De Tennis de Table du Haut-Rhin

Toute somme payée à un autre destinataire, sera considérée comme non versée et entraînera les mêmes sanctions que le non-paiement. Ne sont à transmettre au Secrétariat de l'A.G.R. que les droits concernant la validation des licences, l'affiliation ou le renouvellement d'affiliation et les commandes de matériel.

C) CALENDRIER ADMINISTRATIF ET SPORTIF 2023 - 2024**1. Calendrier régional et départemental (compétitions et réunions)**

Septembre	29	Assemblée Générale CD68 à Michelbach
	25	Début des compétitions par équipes
Octobre	2	Limite d'envoi des engagements par équipes des jeunes
	16	Début des compétitions par équipes Jeunes
Novembre	9	Réunion de la Commission des Individuels
	11	Individuels Seniors 1er tour à INGERSHEIM
	12	Individuels Jeunes 1er tour (garçons et filles) à INGERSHEIM
Décembre	16	Individuels Seniors 2ème tour à DANNEMARIE
	17	Individuels Jeunes 2ème tour (garçons et filles) à DANNEMARIE
Janvier	22	Réunion de la Commission des Individuels
Février	25	Finales départementales des individuels à GUEBWILLER
Mars	2	Vétérans départementaux à BURNHAUPT-LE-HAUT
Avril	19	Finales départementales des épreuves de Coupes à WINTZFELDEN
	28	Individuels régionaux à Gerstheim (67)
	29	Réunion des membres de la CDTT du Haut-Rhin
Mai	7	Finales régionale des coupes à BERGHEIM
	18 et 19	Championnat national FSCF à BRIGNAIS (69)
Juin	8	Individuels vétérans FSCF-Grand Est à Ingersheim
	14	Assemblée générale de la CDTT68
	21	Finales régionales par équipes Seniors
	22	Finales régionales par équipes Jeunes

2. Calendrier national F.S.C.F.

20 et 21/04 : Challenge LECUYER à THISE (25)

18/ et 19/05 : Championnats national FSCF à BRIGNAIS (69)

3. Formations Techniques

Les membres des associations uniquement affiliées à la FSCF peuvent participer aux actions de formation mises en œuvre par le technicien fédéral de la FFTT. Il convient de s'adresser directement à la LGETT :

13, rue Jean Moulin – CS70001 – 54510 TOMBLAINE Tél : 03.83.18.87.87

D) MONTEES ET DESCENTES CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.. Compétitions départementales

A LA FIN DE LA 1ERE PHASE « ALLER »

EXCELLENCE

Les 2 équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} sont reléguées en promotion d'excellence

PROMOTION D'EXCELLENCE

Les 1^{er} des 2 poules accèdent à l'excellence

Les équipes classées à la 8^{ème} place B sont reléguée en Honneur

HONNEUR

Les 1^{er} des 2 poules accèdent à la promotion d'excellence

AU DEBUT DE LA 2EME PHASE « RETOUR »

EXCELLENCE

La poule unique reprend avec les 6 premières équipes de la 1^{ère} phase et les 2 premières des promotions d'excellence

PROMOTION EXCELLENCE ACCESSION

Reprend avec les 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} des 2 poules de la 1^{ère} phase, plus les 2 équipes reléguées de l'excellence, soit 8 équipes

PROMOTION EXCELLENCE MAINTIEN

Reprend avec les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} des 2 poules de la 1^{ère} phase, et les 2 premières des divisions Honneur, soit 8 équipes

HONNEUR ACCESSION

Reprend avec les 2^{ème} 3^{ème} et 4^{ème} des 2 poules de la 1^{ère} phase, plus les 2 équipes reléguées de promotion d'excellence, soit 8 équipes

HONNEUR MAINTIEN

Reprend avec les équipes classées 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} des 2 poules de la 1^{ère} phase, soit 8 équipes

A LA FIN DE LA 2EME PHASE « RETOUR »

EXCELLENCE

Les 7^{ème} et 8^{ème} sont reléguées en Promotion d'Excellence

PROMOTION EXCELLENCE ACCESSION

Les 2 premières équipes accèdent à l'excellence pour la saison suivante

Les 6 autres équipes se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

PROMOTION D'EXCELLENCE MAINTIEN

Les 2 équipes finissant à la 7^{ème} et la 8^{ème} place seront reléguées en honneur et les 6 premières se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

HONNEUR ACCESSION

Les 2 premières équipes accèdent à la promotion d'excellence pour la saison suivante

Les 6 autres équipes se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante

HONNEUR MAINTIEN

Les 4 dernières équipes seront reléguées en promotion d'honneur pour la saison suivante.

Les 4 autres se répartiront entre les 2 poules de la saison suivante.

2. Promotion d'Honneur:

- les équipes classées 1^{ère} montent en Division d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- en fonction du nombre d'équipes reléguées des divisions d'honneur dans chaque secteur, les 7^{èmes} pourraient disputer un barrage de maintien, seront relégués ou maintenus
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Division 1

3. Divisions 1

- les équipes classées 1^{ère} montent en Promotion d'Honneur
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement
- dans le cas où il y aurait plus de 3 poules de D2, les équipes classées 7^{ème} disputeront des barrages de maintien
- les équipes classées 8^{ème} descendent en Division 2

4. Divisions 2

- les équipes classées 1^{ère} montent en Division 1
- des barrages seront organisés entre les équipes classées 2^{ème} pour une ou plusieurs accession(s) éventuelle(s) en cas de désistement

E) EPREUVES DE COUPE

Décision prise par la CDTT68 le 2 mai 2022 :

L'inscription à plusieurs catégories pour un même joueur étant autorisée, nous avons donc décidé d'appliquer, dès la saison 2022-2023, et ce uniquement pour les finales départementales et non interdépartementales, la règle suivante :

Lorsqu'un ou plusieurs joueurs d'un club sont qualifiés pour plusieurs finales départementales, il sera effectué un tirage au sort pour déterminer quelle rencontre se déroulera dans la salle et à la date prévues pour l'ensemble des finales départementales.

La finale qui ne pourra pas avoir lieu ce jour-là sera organisée à domicile pour l'équipe adverse du ou des joueurs concernés à une date à convenir entre les capitaines.

Exemple : "CLUB A" a un joueur qualifié dans 2 finales (opposé à "CLUB B" et "CLUB C")

Le tirage au sort détermine que la finale "CLUB A" contre "CLUB C" sera jouée dans la salle et à la date prévues. L'autre finale se jouera à une date ultérieure et à domicile pour le "CLUB B".

Dans tous les cas, la solution permettant le déroulement du plus grand nombre de finales sera adoptée (si 2 joueurs sont qualifiés pour 3 finales à eux deux, la finale en commun sera reportée pour pouvoir jouer les 2 autres).

1 Niveau départemental:

Les féminines pourront participer suivant leur classement et leur âge, dans toutes les catégories des Coupes

1.1 Compétition masculine:

Série A: toutes catégories (1 des 2 joueurs classé de 45 à NC)

Série B: 2 joueurs classés de 55 à NC

Série C: 2 joueurs classés de 65 à NC

Seuls les jeunes des catégories junior et cadet peuvent participer aux épreuves séniors.

1.2 Compétition réservée aux vétérans:

Vétérans A : 1 joueur classé de 45 à NC, le second pouvant être mieux classé

Vétérans B : 2 joueurs classés de 55 à NC

Vétérans C : 2 joueurs classés de 65 à NC.

1.3 Compétition réservée aux Jeunes:

Cette épreuve est ouverte aux garçons et aux filles. Elle se dispute en 3 séries:

- **Jeunes A : Minimes (un benjamin ou un poussin peut compléter une équipe minime)**

- **Jeunes B : Benjamin et poussins.**

- **Jeunes C : Poussins**

1.4 Compétition mixte:

Féminines sans distinction de classement

Masculin classé de 45 à NC.

2. Niveau Régional :

Les vainqueurs de ces épreuves sont qualifiés pour les finales régionales sauf peut-être pour les jeunes C (poussins).

F) CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

1. Individuels "SENIORS ":

1.1 Les séries suivantes se disputeront en 2 tours préliminaires :

- Simple messieurs départementaux B (50 et 55)

- Simple messieurs secteur A (60 et 65)

- Simple messieurs secteur B (70, 75 et 80)

- Simple messieurs secteur C (85, 90 et NC)

16 joueurs de chaque catégorie seront qualifiés pour les finales départementales.

1.2 Les séries suivantes débiteront au niveau départemental :

- Simple messieurs toutes catégories (35 et mieux)

- Simple messieurs départementaux A (40 et 45)

- Simple dames toutes catégories (50 et mieux)

- Simple dames secteur A (55 à 65)

- Simple dames secteur B (70 à NC)

- Simple vétérans

Les dames auront la possibilité de participer, si elles le désirent, aux tours préliminaires avec les messieurs par rapport à leur équivalence de classement.

Sur le plan départemental, les cadets et cadettes (nés en 2006 et 2007) peuvent participer aux tableaux Jeunes et Seniors en fonction de leur classement. Par contre, pour les finales régionales, ils devront jouer obligatoirement en cadets ou cadettes.

2. Individuels "JEUNES " (garçons et filles):

Les jeunes filles sont incorporées dans toutes les séries simples et disputent les deux tours préliminaires. Il reste bien entendu qu'un classement distinct sera établi à l'issue de chaque tour et que la CD qualifiera pour les finales départementales uniquement les joueuses qui auront participé aux phases éliminatoires.

Certains jeunes classés (voir tableau ci-dessous) sont qualifiés d'office pour les finales départementales. Toutefois leur participation devra être confirmée sur les feuilles d'engagement.

CADETS:	joueurs classés 50 et moins
MINIMES:	" " 55 " "
BENJAMINS:	" " 60 " "
POUSSINS:	" " 65 " "

Admissions aux finales départementales :

En cas d'absence lors d'un des tours préliminaires, seuls les joueurs ou joueuses (jeunes filles) produisant un certificat médical ou une attestation de l'employeur justifiant de leur absence et se classant dans les 4 premiers du tour où ils ont été présents pourront accéder aux finales départementales suite à la décision prise par la CDTT en avril 2011.

Toutefois pour les jeunes filles, la CDTT se réserve la possibilité de qualifier des joueuses n'ayant participé qu'à un seul tour afin de compléter les poules.

G) ATTRIBUTION DES TITRES DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX PAR EQUIPES

1. Titres départementaux:

Le titre de Champion du Haut-Rhin sera attribué comme suit:

- en **Excellence** :

L'équipe en tête joue le titre contre celle ayant terminé à la 1^{ère} place lors de la 1^{ère} phase, sauf s'il s'agit de la même équipe.

- en **Promotion d'Excellence et en Honneur** :

L'équipe arrivant en tête joue le titre contre les 2 équipes ayant accédé à la division supérieure à la fin de la 1^{ère} phase.

- **pour les autres divisions par poules** :

Les équipes classées 1^{ère} se rencontrent par élimination directe après tirage au sort

2. Titres de champions d'Alsace :

Les équipes championnes du Haut-Rhin sont qualifiées pour les finales d'Alsace. Les lieux des rencontres de ces épreuves sont fixés comme suit:

- **Rencontres se déroulant dans le Bas-Rhin :**

- Masculins: Promotion d'Excellence - Promotion d'Honneur - Division II - Cadets – Benjamins
- Féminines: Honneur - Cadettes – Benjamines

- **Rencontres se déroulant dans le Haut-Rhin :**

- Masculins : Excellence - Honneur - Division I - Minimes – Poussins
- Féminines: Promotion d'Excellence - Minimes - Poussines.

H) TOURNOIS ET EPREUVES ORGANISES PAR LES ASSOCIATIONS

La demande d'autorisation, accompagnée du projet de règlement en double exemplaire, est à transmettre 45 jours avant la date de l'épreuve à

M. Bernard KUHN - 20, rue de l'Ardèche - 68270 WITTENHEIM

et ceci quelle que soit la nature de la compétition.

N.B. : le numéro d'homologation, communiqué par le responsable de la CDTT, doit obligatoirement être mentionné sur les invitations transmises aux associations.

Les associations non affiliées à la FFTT et qui envisagent d'inviter des joueurs et joueuses licenciés à cette fédération, doivent solliciter une autorisation auprès de la FFTT.

Les résultats complets des épreuves ainsi qu'un relevé des performances réalisées par les participants sont à transmettre à M. Bernard KUHN, dans les 15 jours qui suivent l'épreuve.

I) DROITS D'ENGAGEMENT - AMENDES - CAUTIONNEMENT - DROITS D'APPEL - INDEMNITES**1. Droits d'engagement****1.1 Compétitions par équipes** (*droit fixe et ceci quel que soit le nombre d'équipes*).

DIVISIONS	
Toutes catégories, Excellence, Promotion d'Excellence, Honneur	27€
Promotion d'Honneur, Division I	22€
Division II et associations ne participant qu'au championnat des Jeunes	17€
Associations ne participant qu'aux compétitions individuelles	11€

1.2 Epreuves de coupe

Seniors (messieurs et dames) et Vétérans	par équipe : 8€
Jeunes	par équipe : 5€

1.3 Championnats individuels

Simple Seniors et Vétérans	par joueur(se): 6€
Simple Jeunes	par joueur(se): 4€

2. Amendes concernant les compétitions

2.1 Forfait simple (FS) et forfait général (FG)	FS	FG
Championnat par équipes échelon départemental	20€	40€
Championnat par équipes seniors autres divisions	15€	30€
Championnat par équipes jeunes	7€	12€
Epreuves de coupe réservées aux seniors	-	10€
Epreuves de coupe réservées aux jeunes	-	5€
Finales régionales ou départementales par équipes	-	50€
Finales départementales d'une épreuve de coupe	-	50€
Finales régionales d'une épreuve de coupe	-	50€

2.2 Feuilles de match

Transmission tardive aux compétitions régionales ou départementales	10€
Transmission tardive aux autres compétitions	7€
Feuilles de match mal remplies	7€

2.3 Absence lors des épreuves individuelles (joueurs(ses) qualifiés(ées))

Non-participation aux individuels départementaux	10€
Non-participation aux individuels régionaux	15€

2.4 Licence non présentée

Pour toutes les épreuves et par licence manquante	5€
---	----

2.5 Usurpation d'identité

100€

3. Amendes concernant les tournois

Organisation d'un tournoi non autorisé	32€
Transmission tardive de la demande d'autorisation	8€
non-transmission ou transmission tardive des relevés de performances	8€
Défaut de juge-arbitre	8€

4. Autres amendes

Association non représentée à l'assemblée générale départementale	32€
Défaut d'arbitre (association ayant plus d'une saison d'activité)	8€
Défaut de cadre technique (association dont une ou plusieurs équipes évoluent au niveau départemental)	16€
Joueur non licencié	30€
Non transmission du classement FFTT	16€
Au 2 ^{ème} rappel d'un décompte par la trésorière	10€

5. Cautionnement pour réserves et droits d'appel

Les appels en Commission Fédérale et Comité Directeur de la Fédération ne donnent plus lieu à perception de droits, conformément au règlement disciplinaire fédéral.

J) DOUBLE LICENCIATION

1. Il est rappelé que les clubs concernés doivent effectuer les demandes de licences pour ces joueurs **avant 01.11.2023**.

2. **Dispositions applicables dans le Haut-Rhin pour le championnat par équipes :** Suite à la décision prise lors de l'Assemblée Départementale 2002, **aucune limitation** ne sera faite sur le nombre de joueurs **double-licencié provenant de la FFTT** participant dans une équipe de 6, 4 ou 3 joueurs.

K) MODIFICATIONS ET PRECISIONS DU REGLEMENT TECHNIQUE

RAPPEL DE CERTAINS ARTICLES

1° CHAPITRE 1 REGLEMENTS-DOUBLE APPARTENANCE-MUTATIONS

Article 7 (page 5)

Un joueur changeant d'association **en cours de saison** sera considéré comme joueur muté pour la durée d'une année, le début de la période se situant à la date de validation de la licence. Ceci ne concerne pas les joueurs quittant une association suite à l'arrêt définitif de leur club d'origine.

2° CHAPITRE II CHAMPIONNAT PAR EQUIPES - ENGAGEMENTS – JEU – BRULAGE

Article 4 (page 7)

De même, une équipe peut se compléter par des joueurs d'une équipe inférieure. Un joueur titulaire d'une équipe peut disputer **trois** rencontres dans une équipe supérieure tout en conservant sa qualification pour l'équipe dans laquelle il est titulaire. En revanche, un joueur ayant disputé **quatre** rencontres dans une équipe supérieure à celle dont il est titulaire perd sa qualification initiale. Il deviendra alors titulaire de l'équipe la plus basse avec laquelle il a disputé les **quatre** rencontres, dans l'ordre des journées du championnat.

Le report des rencontres de chaque championnat est autorisé, mais la rencontre devra être jouée avant le début de la **troisième** journée suivante du calendrier, le responsable de chaque championnat doit être avisé, sous peine que le club recevant ou demandeur perde la rencontre par pénalité.

Exemples :

Report J1 doit être jouée avant le début de la J4

Report J2 doit être jouée avant le début de la J5

3° RENCONTRES DE BARRAGE – FINALES DEPARTEMENTALES – FINALES INTER-DEPARTEMENTALES TITRE 1

Article 13 (page 15)

Les finales régionales se disputent sur une seule rencontre et ceci dans la salle de l'une des deux équipes qualifiées. Ces finales se déroulent alternativement dans chaque département, pour chacune des catégories. Le lieu de déroulement des finales régionales est communiqué chaque saison par la commission régionale.

En cas de disparité du nombre de joueurs par équipes entre les secteurs d'un département (pour l'attribution du titre départemental), ou entre les départements (pour le titre régional), il sera appliqué la règle de l'équipe ayant le moins de joueurs dans sa composition initiale. Exemple (6 Bas-Rhin – 4 Haut-Rhin = équipe de 4 joueurs) – (4 Bas-Rhin – 3 Haut-Rhin = équipe de 3 joueurs)

RAPPEL TITRE II ENGAGEMENT ET BRULAGE

Article 6 :

En début de chaque nouvelle saison, tous les clubs sont invités à transmettre aux Présidents départementaux respectifs, leur liste nominative de joueurs titulaires par équipe, les meilleurs joueurs classés 40 ou mieux du club devront impérativement être déclarés titulaire en équipe première, en respectant l'ordre des classements.

Afin d'obtenir une bonne équité entre les équipes, les clubs n'ayant pas transmis leur liste nominative de joueurs titulaires avant la première journée de championnat se verront devant la mise en application de la réglementation. A savoir que les joueurs figurant sur la feuille de rencontre deviendront titulaires de l'équipe concernée et ne pourront plus jouer en division inférieure.

Ces joueurs seront donc titulaires de l'équipe pour toute la saison concernée.

Les clubs ayant en leur sein des joueurs classés 40 ou moins devront impérativement évoluer en équipe 1.

Les meilleurs classés devront jouer en équipe première et être déclarés pour l'équipe 1, sans pouvoir jouer en division inférieure en respectant les classements dégressifs des autres joueurs, ceux-ci pourront intégrer les équipes immédiatement inférieures par ordre dégressif des équipes (2, 3, 4 etc.)

En cas d'arrivée, en cours de saison d'un joueur classé 40 ou à un rang inférieur, il appartiendra à la commission compétente de requalifier un titulaire d'une équipe dans une équipe inférieure, selon le desiderata du club et en respectant les classements dégressifs des joueurs.

RAPPEL DE LA GRILLE DE CONCORDANCE ENTRE LES CLASSEMENTS

F F T T		F S C F	
NOUVELLE GRILLE DES CLASSEMENTS			
Nouveaux classements	Messieurs - Dames points	Messieurs classements	DAMES Classements
20	2000 et +	N° - 15	N° - 0 D
19	1900 - 1999	20	N° - 5 D
18	1800 - 1899	25	N° - 10 D
17	1700 - 1799	30	N° - 15 D
16	1600 - 1699	35	20 D
15	1500 - 1599	40	25 D
14	1400 - 1499	45	30 D
13	1300 - 1399	50	35 D
12	1200 - 1299	55	40 D
11	1100 - 1199	60	45 D
10	1000 - 1099	65	50 D
9	900 - 999	70	55 D
8	800 - 899	75	60 D
7	700 - 799	80	65 D
6	650 - 699	85	70 D
6	600 - 649	90	75 D
5	575- 599	NC	80 D
5	550- 574	NC	85 D
5	525- 549	NC	90 D
5	500- 524	NC	NC D